

## Délibération N° 2023-12-16-F

Convention de partenariat pour la mise en œuvre des ateliers de quartiers dans les secteurs de La Redoute et des Larris à Fontenay-sous-Bois

## Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal ..... 45

Membres en exercice ..... 45

Présents ou représenté.e.s

à la séance ..... 3

Absents ..... 2

## SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt et un décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **quatorze décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER,

### EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

|                    |                                      |
|--------------------|--------------------------------------|
| Mme KLOPP          | a donné mandat à M. GAUTRAIS         |
| Mme FENASSE        | a donné mandat à Mme MICHEL          |
| Mme NIAKHATE,      | a donné mandat à Mme BENZIANE        |
| Mme M. ORJEBIN     | a donné mandat à M. GUENICHE         |
| Mme MAFFRE-BOUCLET | a donné mandat à M. SEYE             |
| M. CLERGET,        | a donné mandat à M. MORA             |
| Mme GARNIER        | a donné mandat à Mme NAIT-BAHLOUL    |
| M. DAUMONT-LEROUX  | a donné mandat à Mme GAUTHIER        |
| Mme JANIAUX        | a donné mandat à Mme LELU            |
| M. RISPAL          | a donné mandat à Mme SAINT GAL       |
| M. NOMBO POATY     | a donné mandat à M. MALLERIN         |
| Mme MARTINEZ       | a donné mandat à Mme BOUHADA         |
| M. MATHIEU         | a donné mandat à Mme CACAIS BARANGER |
| Mme INDJA          | a donné mandat à Mme CAZALS          |
| M. DE LA CROIX     | a donné mandat à M. BERTRAND         |

### ABSENTS

M. LACHELACHE, Mme LARABI

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Mme Clémence AVOGNON ZONON** ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

## **LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale,

**VU** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers politique de la ville des départements métropolitains.

**VU** la délibération du 10 mars 2011 approuvée par le Conseil Municipal relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat,

**VU** la délibération n° 2016-03-06-DGA relative à la convention tripartite de mise en œuvre d'action de chantiers d'amélioration de l'habitat par l'auto-réhabilitation sur le groupe d'immeubles Romain Rolland et la création d'un Espace de vie sociale (EVS)

**CONSIDÉRANT** l'action 12 du PLH répondant à l'objectif d'améliorer le cadre de vie et favoriser la cohésion sociale en particulier dans les quartiers en QPV.

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre un contrat de ville a été signé le 30 juin 2015

**CONSIDÉRANT** qu'il prévoit dans les axes stratégiques du pilier « Cadre de vie – renouvellement urbain » de permettre une bonne intégration par le logement, une fiche action est annexée sur « Accompagner les ménages dans les actions d'auto-embellissement des logements et de leur environnement ».

**CONSIDÉRANT** que pour la réalisation d'ateliers d'auto-réhabilitation accompagnés, il est proposé la reconduction du partenariat avec l'association « Compagnons bâtisseurs Ile-de-France » par une convention pluriannuelle afin de poursuivre la démarche d'éducation populaire visant à transmettre des savoirs aux habitants des quartiers prioritaires.

**SUR avis de la Commission des Finances,**

**Après en avoir délibéré**

**À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE,**

**Article 1** : d'Approuver le nouveau projet de convention entre la Ville et l'Association Compagnons bâtisseurs Ile-de-France, d'une durée de 3 ans non renouvelable,

**Article 2** : d'Autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer cette convention et à prendre toutes autres dispositions nécessaires ou utiles pour la bonne exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle

- 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... **3 JAN. 2024** .....  
Publication  
le ..... **2 JAN. 2024** .....  
Notification  
le .....  
Certifié exécutoire  
Le Maire,



Pour le Maire empêché  
l'Adjoint(e) délégué(e)

**M. DANIANI**

Pour le Maire empêché  
l'Adjoint(e) délégué(e)

**M. DANIANI**

